

Politique des lunchs

1. Responsabilité des lunchs

Chaque enfant doit apporter un lunch froid, ainsi que des collations et une bouteille d'eau identifiée à son nom.

Les micro-ondes et réfrigérateurs NE SONT PAS accessibles sur les sites.

Les lunchs doivent respecter la politique d'allergènes en vigueur (absence d'arachides et autres restrictions communiquées).

2. Oubli de la boîte à lunch ou lunch inadéquat

En cas d'oubli du lunch, la procédure suivante s'applique :

1. Un appel sera effectué auprès du parent ou tuteur pour obtenir un lunch.
2. En l'absence de réponse, un lunch sera acheté pour l'enfant afin d'assurer son bien-être.
3. Un coût de 15\$ sera facturé au parent/tuteur pour l'achat du lunch. Ce montant couvre la prise en charge ainsi que le coût de la nourriture.

Cette mesure vise à garantir que chaque enfant dispose d'un repas adéquat durant la journée. Notez que Loisirs Fleuri-Est se réserve le droit de compléter un lunch s'il est jugé inadéquat ou incomplet.